

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MARDI 9 JUILLET 2019

**PRESENTS :** MM. DEBOWSKI JOUNIAUX BLETRIX VANBESSELAERE MOUSSAOUI HAUSSARD Mme YOL

**ABSENTS:** MM. SIMON ROBINET VANASVELD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Fabrice JOUNIAUX

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'Assemblée si celle-ci a des remarques à formuler sur les derniers comptes-rendus des 24 Mai et 28 Juin 2019. Aucune remarque du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour initialement prévu, à savoir : La validation du nouveau règlement intérieur de la salle des jeunes. L'assemblée délibérante accepte ce point supplémentaire.

### 2019/ 33 ATTRIBUTION DES DIFFERENTS LOTS DU MARCHE N° 2019/01

#### CONSTRUCTION DE QUATRE HABITATIONS UNIFAMILIALES AU LOTISSEMENT LES COUTURES II ENTREPRISES RETENUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le choix des différentes entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 4 juillet 2019 dans le cadre du projet de construction de quatre habitations unifamiliales au Lotissement Les Coutures II.

Il autorise le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces y afférent.

LOT	ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE H.T.
N°1 Gros Œuvre Terrassement	CREE Gerbeau Christophe HAYBES	116.954,39 €
N° 2 Toiture	CREE Gerbeau Christophe HAYBES	59.719,49 €

<b>N° 3 Menuiseries extérieures</b>	<b>CREE Gerbeau Christophe HAYBES</b>	<b>34.380,00 €</b>
<b>N°4 Enduit de façade</b>	<b>CREE Gerbeau Christophe HAYBES</b>	<b>17.680,74 €</b>
<b>N°5 Finitions intérieures en plaques et cloisons</b>	<b>CREE Gerbeau Christophe HAYBES</b>	<b>41.021,97 €</b>
<b>N°6 Chape et revêtement de sol</b>	<b>DG CORPOBAT Ent. GONEL VRIGNE-AUX-BOIS</b>	<b>28.575,69 €</b>
<b>N°7 Menuiseries intérieures</b>	<b>FACON PLATRE VRIGNE-AUX-BOIS</b>	<b>7.932,00 €</b>
<b>N°8 Revêtement de tablettes et de murs</b>	<b>DG CORPOBAT Ent. GONEL VRIGNE-AUX-BOIS</b>	<b>6.264,26 €</b>
<b>N° 9 Sanitaire et VMC</b>	<b>SARL CASTOLDI AUBRIVES</b>	<b>47.916,92 €</b>
<b>N°10 Electricité</b>	<b>SAS ESTEBAN Pascal VIREUX-WALLERAND</b>	<b>14.890,72 €</b>
<b>N° 11 Cuisine et mobilier fixe</b>	<b>Lot infructueux</b>	

Monsieur Michel BLETRIX précise que le planning des travaux de l'entreprise CREE remis lors de ce conseil est un planning prévisionnel. Il retrace l'enchaînement des lots et travaux pour lesquels l'entreprise a remis une offre. Sachant que tous les lots ne lui ont pas été attribués et qu'elle n'a pas répondu aux appels d'offres pour certains lots, la date de fin de travaux fixée fin avril 2020, ne prend pas en compte tous les travaux et est sujette à dériver une fois les contraintes et durées des travaux de toutes les entreprises intégrées.

## **2019/34 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

### **DU BUDGET LOTISSEMENT**

Le Maire ayant quitté la salle de réunion du conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **96.125,51 €** et un déficit d'investissement d'un montant de **45.935,14 €** est approuvé à **6 voix pour** et **1 abstention** de Monsieur DEBOWSKI, Maire, ne participant pas au vote.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 Mai 2019 qui était non conforme aux dispositions légales, le quorum n'étant pas atteint pour que le conseil puisse délibérer valablement.

## **2019/35 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

### **DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Maire ayant quitté la salle de réunion du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2018 du service Assainissement faisant apparaître un déficit d'investissement d'un montant de **61.718,26 €** est approuvé à **6 voix pour** et **1 abstention** de Monsieur DEBOWSKI, Maire, ne participant pas au vote.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 mai 2019, qui était non conforme aux dispositions légales, le quorum n'étant pas atteint pour que le conseil puisse délibérer valablement.

## **2019/36 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018**

Le Maire ayant quitté la salle de réunion du Conseil Municipal et n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2018 de la commune de FOISCHES faisant apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **86.548,41 €** et un excédent d'investissement d'un montant de **48.013,50 €** est approuvé à **6 voix pour** et **1 abstention** de Monsieur DEBOWSKI, Maire, ne participant pas au vote.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 mai 2019, qui était non conforme aux dispositions légales, le quorum n'étant pas atteint pour que le conseil puisse délibérer valablement.

## **2019/ 37 ETAT RELATIF A LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

(application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005) installations d'infrastructures de télécommunications existantes au 31 décembre 2018 en fonction des permissions de voirie accordées à France Télécom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité, le barème suivant pour la fixation de la redevance 2019 :

Artères de télécommunications en aérien

**0,138 km x 54.30 € = 7.49 €**

Artères de télécommunications en souterrain

**6,032 km x 40.72 € = 245.62 €**

Emprises au sol autres que les stations radioélectriques (cabines)

**0,620 m<sup>2</sup> x 27.15 = 16.83 €**

**REDEVANCE TOTALE DUE POUR 2019 : 269.94 €**

## 2019/38 AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN TRAIT DE CHASSE

Le Maire donne lecture à l'Assemblée délibérante d'un courrier émanant de Monsieur Jean-Noël LAURENT dans lequel l'intéressé explique qu'à la demande des traqueurs et afin de garantir la sécurité des chiens, il sollicite l'autorisation d'ouvrir un trait de chasse au pied du talus de la route de Philippeville- Givet entre le garage des quatre coins et les parts de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'ouverture d'un trait de chasse au pied du talus de la route de Philippeville-Givet.

## 2019/39 RECONDUCTION DU LOYER BAIL DE CHASSE

### DE MESSIEURS LAURENT & VIDIGAIN

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que le bail de chasse signé entre la Commune de FOISCHES et Messieurs Jean-Noël LAURENT et Pierre VIDIGAIN le 1er juin 2011 et ce pour une durée de 9 ans, arrive à expiration le 31 mars 2020.

Il propose de reconduire le nouveau bail moyennant un loyer annuel de **8000 €** et ce renouvelable tous les 3 ans (3/6/9).

Le bail sera signé entre Monsieur **Antoine LAURENT** qui représentera son grand-père, Monsieur Jean-Noël LAURENT et par Monsieur **Pierre VIDIGAIN**, agissant solidairement entre eux, désignés « Les Preneurs » et la **commune de FOISCHES**, désignée « Le Bailleur ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement au renouvellement du bail de chasse ainsi que de sa signature moyennant un loyer annuel de huit mille euros (8000 €), renouvelable tous les 3 ans.

Aux charges et conditions que le Maire jugera nécessaires.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte à recevoir par la SCP MAQUENNE Jean-Louis & Simon, Notaires associés à FUMAY.

## 2019/40 VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES JEUNES

Après avoir pris connaissance du nouveau règlement intérieur de la salle des jeunes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide celui-ci après y avoir apporté quelques modifications.

Le Maire,

R. DEBOWSKI

